



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Opération de lutte contre le cabotage et la concurrence illégale dans les transports routiers

Pau, le 16/06/2020

Le trafic routier n'a pas cessé durant la crise et a été essentiel. Or, depuis la fin du confinement, la reprise de l'activité et du trafic routier ont engendré des tensions dans le secteur, propices au développement d'une concurrence déloyale et à des pratiques susceptibles de menacer la sécurité routière, l'équilibre économique des entreprises et la protection des salariés.

Il s'agit désormais de s'assurer du respect des règles de saine concurrence entre les entreprises et de faire appliquer la réglementation sociale européenne, notamment le respect des temps de repos et de conduite.

La préfecture, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et la direction régionale des douanes mènent des opérations de contrôle dans le département tout au long du mois de juin sur l'ensemble des axes, en coordination avec les forces de l'ordre. Les contrôleurs des transports terrestres interviennent également sur les quais de chargement et déchargement. Outre leur technicité, notamment dans l'analyse des chronotachygraphes numériques, ce sont les compétences et le savoir-faire de ces contrôleurs qui sont déterminants pour faire respecter la réglementation en vue de protéger salariés et entreprises.

M. Christian VEDELAGO, directeur du Cabinet du préfet des Pyrénées-Atlantiques, était ce matin au contrôle routier du péage de Sames en direction de Bayonne sur l'autoroute A64 pour s'assurer de son bon déroulement. La sécurité sanitaire de chaque contrôleur était assurée par le port d'un équipement de protection adapté.

À l'issue de cette opération, le résultat des contrôles fût satisfaisant. Aucune activité de cabotage n'a été constatée. Sur 14 véhicules contrôlés, dont 13 poids lourds et un véhicule utilitaire léger, seul un camion a fait l'objet d'une verbalisation de 5^e classe pour non présentation du titre administratif de transport valable à bord du véhicule. Pour rappel en 2019, ce même péage a fait l'objet de 25 opérations de contrôle sur 193 véhicules ayant entraîné le constat de 45 infractions, principalement pour non-respect des temps de repos et de conduite.



**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cedex